

## ÉLIMINATION DE LA LIVRAISON À DOMICILE

**ATTENDU QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre dernier, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires (BPCOM);

**ATTENDU QUE** les BPCOM peuvent faire l'objet de vandalisme et présentent des problèmes sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité, de la propreté des lieux, de l'enlèvement de la neige, sans compter les problèmes environnementaux qui y sont associés;

**ATTENDU QU'** il sera particulièrement difficile pour les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité d'aller chercher leur courrier dans une BPCOM et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité et à leur capacité à vivre de manière autonome;

**ATTENDU QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les entreprises locales et les citoyens et citoyennes et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités;

**ATTENDU QU'** il y a eu très peu de consultations sur cet important changement à la livraison à domicile;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** (nom de la municipalité, de l'organisme, du commerce, etc.) envoie une lettre à la ministre responsable de Postes Canada qui :

- 1) avise la ministre que (nom de la municipalité, de l'organisme, du commerce, etc.) souhaite le maintien et l'expansion de la livraison à domicile;
- 2) demande au gouvernement de consulter la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

### COORDONNÉES

Envoyez votre résolution à : Madame Lisa Raitt, ministre des Transports, Place de Ville, Tour C, 29<sup>e</sup> étage, 330, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0N5.

Veuillez également envoyer une copie de votre résolution à :

1. Monsieur Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3
2. Votre députée ou député fédéral. Vous pouvez obtenir son nom et ses coordonnées en appelant sans frais au 1-800-463-6868 ou en consultant le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : [www.parl.gc.ca/Default.aspx?Language=F](http://www.parl.gc.ca/Default.aspx?Language=F).
3. Monsieur Brad Woodside, président, Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3

/rgsep225  
/ab scfp 1979